

Foire Aux Questions

Appel à propositions GFF x CIVIC VOICES Organizing for Inclusive Civic Engagement and Sustainability (VOICES)

Dernière mise à jour : 15 septembre 2026

Ce document de foire aux questions (FAQ) fournit des orientations complémentaires aux organisations souhaitant candidater à l'appel à propositions (AAP) du GFF x CIVIC VOICES. Il aborde les questions courantes relatives à cette opportunité, notamment l'éligibilité, les exigences de partenariat, les domaines d'intervention, le financement, les processus de candidature et de sélection, ainsi que l'appui à la mise en œuvre.

Cette FAQ a pour objectif de compléter l'AAP officiel et les documents de candidature associés, en clarifiant les principales exigences et en aidant les candidats potentiels à déterminer si cette opportunité correspond à leur organisation ou à leur partenariat.

Les candidats sont invités à lire attentivement l'intégralité de l'AAP ainsi que tous les documents qui l'accompagnent avant de préparer leur candidature et/ou de soumettre des questions supplémentaires.

À PROPOS DU GFF X CIVIC VOICES

Qu'est-ce que le GFF x CIVIC ?

La Plateforme GFF x CIVIC est un partenariat entre le Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents (GFF) et CIVIC : The Civil Society and Social Innovation Alliance du Groupe de la Banque mondiale, visant à renforcer le rôle des organisations de la société civile (OSC) et des organisations dirigées par des jeunes (ODJ) — également désignées collectivement par le terme LCYO — dans l'amélioration des résultats de santé et de nutrition pour les femmes, les enfants et les adolescents. La plateforme fournira un financement sous forme de subventions ainsi qu'une assistance technique à deux consortiums, qui géreront et mettront en œuvre deux piliers du programme :

- Pilier 1 : Renforcement de l'engagement de la société civile et de la voix communautaire pour la mobilisation des ressources domestiques – appuyant les OSC et les ODJ afin d'influencer le financement de la santé, la redevabilité et la réforme des systèmes au niveau national (lancé le 15 septembre).
- Pilier 2 : Mise à l'échelle de solutions communautaires pour la santé et la nutrition des adolescents – permettant aux groupes de jeunes et de la société civile de s'impliquer efficacement dans l'élaboration et l'extension de programmes efficaces visant à améliorer l'accès, l'équité et les résultats des services de santé destinés aux adolescents (lancement prévu en octobre, date à confirmer).

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page web de la Plateforme GFF x CIVIC.

Qu'est-ce que le GFF x CIVIC VOICES (également connu sous le nom de Pilier 1 du GFF x CIVIC) ?

Le GFF x CIVIC VOICES est une initiative multi-pays mise en œuvre par PATH, une OSC œuvrant dans le domaine de la santé mondiale, en partenariat avec l'African Institute for

Development Policy (AFIDEP) et l'Organisation of African Youth (OAY), qui travaillent ensemble au sein du consortium VOICES (Voices Organizing for Inclusive Civic Engagement and Sustainability).

VOICES vise à renforcer l'engagement de la société civile et le leadership des jeunes afin de faire progresser la mobilisation des ressources domestiques en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans les pays partenaires du GFF. Grâce à des subventions en cascade, au renforcement des capacités, à un dialogue politique structuré et à des mécanismes de redevabilité, le consortium VOICES appuiera les organisations locales de la société civile (OSC) et les organisations dirigées par des jeunes (ODJ) afin d'influencer les décisions de financement et de façonner les priorités des systèmes de santé dans leurs pays respectifs.

Pourquoi le GFF x CIVIC VOICES a-t-il été mis en place ?

Le GFF x CIVIC VOICES a été conçu pour répondre à des défis persistants, notamment le plaidoyer fragmenté de la société civile, la capacité limitée des OSC et des ODJ à s'impliquer dans les processus de financement de la santé et de redevabilité, ainsi que la participation limitée des OSC et des ODJ à la planification, à la budgétisation et à la prise de décision pilotées par le gouvernement.

VOICES vise à renforcer la capacité, la coordination et l'engagement significatif des OSC et des ODJ afin de promouvoir un financement domestique durable et équitable pour les programmes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent, et nutrition (SRMNIA-NUT) dans les pays partenaires du GFF, à travers une participation inclusive, un plaidoyer fondé sur des données probantes et des mécanismes de redevabilité.

Quels sont les domaines prioritaires de l'appel à propositions (AAP) VOICES ?

L'AAP comporte deux domaines prioritaires interdépendants :

Domaine prioritaire 1 : Renforcer la coordination et l'alignement entre les acteurs de plaidoyer des OSC et des ODJ travaillant sur la SRMNIA-NUT.

Domaine prioritaire 2 : Plaider pour un investissement accru des ressources domestiques et pour la redevabilité en matière de SRMNIA-NUT aux niveaux national et/ou infranational.

Les activités permettant d'atteindre ces priorités peuvent inclure :

- Établir ou renforcer les mécanismes de coordination entre OSC et ODJ
- Élaborer des agendas de plaidoyer conjoints, des messages et des plans d'action
- Renforcer la participation, le plaidoyer et l'engagement des jeunes et des communautés dans les processus nationaux ou infranationaux de planification, de budgétisation et de financement
- S'impliquer dans les dossiers d'investissement en SRMNIA-NUT, les processus liés aux Cadres de partenariat pays, etc.
- Participer au GFF et à d'autres plateformes multipartites
- Générer et diffuser des données probantes pour le plaidoyer, l'analyse et le suivi budgétaires
- Suivre les engagements gouvernementaux et les investissements en SRMNIA-NUT
- Renforcer la redevabilité de la société civile

- Documenter les leçons apprises et les résultats du plaidoyer.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Qui est éligible pour candidater ?

Les candidatures doivent être soumises par un partenariat pays LCYO (Organisations locales de la société civile et organisations dirigées par des jeunes), composé de trois organisations locales/autochtones au maximum, dont au moins une organisation dirigée par des jeunes (ODJ).

Une organisation peut-elle candidater seule ?

Non. L'AAP exige que les candidats se présentent sous la forme d'un partenariat pays LCYO comptant jusqu'à trois organisations locales, dont au moins une ODJ. L'objectif est d'encourager des approches coordonnées et complémentaires plutôt que des interventions isolées, propres à une seule organisation.

Combien d'organisations peuvent composer un partenariat LCYO ?

Un partenariat peut comprendre un maximum de trois organisations locales. Au moins un membre doit être une ODJ. Les partenaires sont censés apporter des atouts complémentaires, tels que le plaidoyer et l'engagement politique, le financement de la santé et l'analyse budgétaire, l'engagement de la société civile et des jeunes, l'engagement communautaire et/ou la construction de coalitions.

Qu'est-ce qu'une organisation dirigée par des jeunes (ODJ) ?

Une ODJ est une organisation au sein de laquelle des jeunes, généralement âgés de 15 à 35 ans, exercent le leadership principal, détiennent le pouvoir de décision et assument la responsabilité de la gouvernance et de la programmation de l'organisation.

Des organisations internationales peuvent-elles candidater ?

Non. L'AAP est destiné aux organisations locales légalement enregistrées et opérationnelles dans le pays de mise en œuvre. Tous les membres du partenariat pays LCYO doivent satisfaire à cette exigence.

Quels pays partenaires du GFF sont éligibles au financement, et pourquoi certains pays partenaires du GFF ne figurent-ils pas sur la liste ?

Les pays partenaires du GFF suivants sont éligibles au financement : Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Le GFF x CIVIC VOICES a donné la priorité à 22 pays partenaires du GFF en Afrique subsaharienne pour cet AAP, compte tenu de la charge élevée des problématiques de santé liées à la SRMNA-NUT et de la nécessité d'accroître la mobilisation des ressources domestiques. La sélection des pays a également tenu compte de la portée des consortiums et de l'enveloppe de ressources disponible. À ce stade, aucun autre pays n'est envisagé pour l'octroi de subventions en cascade. Toutefois, les OSC et les ODJ des autres pays

partenaires du GFF sont invitées à participer aux sessions d'apprentissage, qui débuteront en 2027.

Des organisations de différents pays peuvent-elles former un même partenariat ?

Non. L'AAP est structuré autour de partenariats au niveau national, partant du principe que ceux-ci sont les mieux placés pour responsabiliser leur propre gouvernement. Les membres de chaque partenariat LCYO doivent être des organisations locales enregistrées et opérant dans le même pays où les activités proposées seront mises en œuvre.

ORGANISATION CHEF DE FILE ET MODALITÉS DE PARTENARIAT

Quel est le rôle de l'organisation chef de file pour chaque proposition ?

Chaque partenariat pays LCYO doit désigner une organisation chef de file pour sa proposition de subvention. L'organisation chef de file assumera la responsabilité juridique, financière et programmatique de la mise en œuvre et de la gestion de la subvention. Elle recevra la subvention et sera responsable de la gestion des fonds ainsi que de l'octroi de subventions en cascade à ses organisations partenaires LCYO.

Quelles compétences complémentaires les partenaires LCYO doivent-ils apporter ?

Chaque proposition de partenariat pays LCYO doit démontrer des atouts complémentaires entre les organisations partenaires dans des domaines tels que :

Plaidoyer et engagement politique

Financement de la santé et analyse/suivi budgétaire

Engagement des jeunes

Engagement communautaire

Construction de coalitions et de réseaux

Programmation en SRMNIA-NUT

Redevabilité et utilisation des données probantes

Une expérience de travail au sein de coalitions ou de réseaux d'OSC et d'ODJ est fortement préférée.

Une organisation peut-elle faire partie de plusieurs candidatures de Partenariat de Plaidoyer LCYO ?

Non. Une organisation ne peut candidater que dans le cadre d'un seul partenariat pays LCYO.

ORIENTATION DES PROPOSITIONS

Une proposition doit-elle aborder les deux domaines prioritaires de l'AAP VOICES ?

Oui. L'AAP invite spécifiquement les candidats à soumettre des propositions qui abordent à la fois le renforcement de la coordination et de l'alignement, et le plaidoyer en faveur d'un

investissement accru des ressources domestiques et de la redevabilité en matière de SRMNIA-NUT.

Le travail proposé doit-il se concentrer uniquement sur le plaidoyer au niveau national ?

Non. L'AAP permet un plaidoyer aux niveaux national et/ou infranational, selon la structure de gouvernance du pays, ses processus de prise de décision et les opportunités de plaidoyer pertinentes. Pour les pays dotés de systèmes décentralisés (Nigéria et Kenya), les candidats sont encouragés à concentrer leur plaidoyer à la fois sur le niveau national et infranational ; c'est pour cette raison que les plafonds de financement sont plus élevés pour ces deux pays.

Les propositions peuvent-elles s'articuler avec des processus soutenus par le Groupe de la Banque mondiale ?

Oui. L'AAP identifie spécifiquement et encourage les candidats à envisager de s'impliquer dans les dossiers d'investissement en SRMNIA-NUT, les Cadres de partenariat pays et les plateformes multipartites soutenus par le Groupe de la Banque mondiale et le GFF, en tant qu'espaces potentiels de plaidoyer et d'engagement.

Le GFF x CIVIC VOICES finance-t-il la prestation de services ?

Le GFF x CIVIC VOICES est conçu avant tout comme un programme de plaidoyer, d'engagement civique, de financement de la santé et de redevabilité. L'AAP est centré sur des interventions coordonnées de plaidoyer et d'engagement civique plutôt que sur la prestation directe de services. Les candidats doivent démontrer en quoi les activités proposées contribuent à influencer les politiques, le financement, la planification ou la redevabilité, dans le but d'améliorer les résultats en matière de SRMNIA-NUT.

Notre proposition peut-elle inclure un plaidoyer portant sur des domaines de santé spécifiques (par exemple, le planning familial, l'élimination de la transmission verticale, les maladies non transmissibles, les maladies tropicales négligées, etc.) ?

Une partie de la candidature consiste à démontrer les enjeux les plus importants auxquels votre pays est confronté et la manière dont votre plaidoyer peut contribuer à les résoudre. Si vous pouvez construire un argumentaire fondé sur des données probantes pour vous concentrer sur un ou plusieurs domaines de santé spécifiques au sein du continuum de la SRMNIA-NUT, cela sera acceptable. Toutefois, les propositions abordant plus largement les défis et opportunités de financement de la SRMNIA-NUT sont préférées, compte tenu de l'évolution vers un abandon du financement cloisonné dans les contextes budgétaires actuels de la plupart des pays partenaires.

FINANCEMENT

Pourquoi les plafonds de financement diffèrent-ils selon les pays ?

L'AAP propose un plafond plus élevé pour le Kenya et le Nigéria que pour les autres pays, afin de permettre un plaidoyer au niveau infranational dans ces pays, en raison de la nature décentralisée de leurs systèmes et budgets de santé. Bien que le plaidoyer infranational puisse également être précieux dans d'autres pays, il est essentiel pour obtenir des

changements significatifs dans un système décentralisé. Les candidats au Kenya et au Nigéria peuvent proposer un budget maximal de 175 000 USD. Pour tous les autres pays, le budget maximal est de 150 000 USD.

Une organisation peut-elle recevoir un financement au titre à la fois du Pilier 1 et du Pilier 2 de l'opportunité de financement GFF x CIVIC ?

Non. Afin de garantir un accès large et équitable au financement disponible, les OSC et les ODJ sélectionnées pour recevoir une subvention au titre du Pilier 1 NE seront PAS éligibles à un financement au titre du Pilier 2 de l'opportunité de financement GFF x CIVIC.

Huit pays sont éligibles à la fois au Pilier 1 et au Pilier 2 (Côte d'Ivoire, Éthiopie, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe). Le Pilier 2 sera axé sur la promotion et la mise à l'échelle de pratiques innovantes en matière de santé des adolescents, tandis que le Pilier 1 est centré sur le plaidoyer pour la mobilisation des ressources domestiques. Nous reconnaissons que certaines organisations peuvent intervenir dans les deux domaines, mais aucune organisation ne peut recevoir de financement au titre des deux piliers, que ce soit en tant qu'organisation chef de file ou au sein d'un consortium. Les organisations sont encouragées à ne candidater qu'à un seul pilier ; toutefois, si une organisation venait à candidater aux deux, elle ne serait pas éligible à recevoir un financement au titre des deux.

MISE EN ŒUVRE ET APPUI

Les organisations sélectionnées bénéficieront-elles d'un appui technique ?

Oui. Les partenariats pays LCYO sélectionnés bénéficieront d'une formation et d'une assistance technique pour renforcer leurs plans de plaidoyer et leur mise en œuvre. L'appui prévu comprend le renforcement des capacités, le mentorat, l'accompagnement pour l'analyse et l'utilisation des données probantes, ainsi que l'apprentissage et l'échange de connaissances. Les partenariats devront inclure dans leur budget le coût estimé du déplacement de deux représentants (couvrant le visa, le transport, l'hébergement et les frais divers) pour participer à une session de formation à Nairobi, au Kenya, pour les pays anglophones et lusophones, et à Dakar, au Sénégal, pour les pays francophones.

Le GFF x CIVIC VOICES se limite-t-il à fournir un financement ?

Non. Le GFF x CIVIC VOICES combine un appui financier avec le renforcement des capacités, l'assistance technique, le mentorat, la coordination et l'apprentissage. L'objectif est de renforcer une capacité de plaidoyer durable plutôt que de financer des activités isolées.

Le GFF x CIVIC VOICES mettra-t-il les organisations financées en lien avec d'autres OSC, ODJ et parties prenantes pertinentes travaillant sur le GFF ?

Oui. Le renforcement de la coordination entre les OSC, les ODJ, les coalitions et les réseaux constitue un objectif central de l'AAP. Les partenariats pays devraient contribuer à un écosystème plus large de collaboration, d'apprentissage et de plaidoyer, qui sera appuyé au niveau régional par des moyens virtuels, à l'exception des sessions de renforcement des capacités en présentiel mentionnées précédemment.

Quel rôle les jeunes joueront-ils dans le GFF x CIVIC VOICES ?

L'engagement des jeunes est au cœur du projet. Chaque partenariat pays financé doit inclure au moins une ODJ, et les partenariats proposés doivent démontrer un engagement et une inclusion significatifs des jeunes. Parallèlement au renforcement des capacités dédié aux organisations de jeunesse, l'initiative renforcera également la Global Youth Platform (GYP), à laquelle les bénéficiaires de subventions en cascade sélectionnés seront invités à se joindre. (Tous les candidats ODJ sont également encouragés à rejoindre la GYP.)

Comment les projets financés interagiront-ils avec les processus du Groupe de la Banque mondiale et du GFF au niveau national ? Les coordinateurs pays du GFF seront-ils impliqués ?

Les coordinateurs pays du GFF ne seront pas impliqués dans le processus de sélection, mais une fois les sélections effectuées, ils fourniront des orientations importantes sur le contexte national à mesure que les bénéficiaires de subventions en cascade co-élaborent leurs stratégies de plaidoyer (après la sélection). Les coordinateurs pays du GFF assureront la liaison avec les autres membres du personnel du Groupe de la Banque mondiale afin de faciliter l'implication des bénéficiaires OSC/ODJ dans le dialogue politique et les opérations pertinents soutenus par le GBM et le GFF.

DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS

Où les candidats peuvent-ils soumettre leurs questions pendant la préparation de leur proposition ?

Les questions officielles de clarification doivent être envoyées par e-mail à voices@path.org, avec pour objet : QUESTIONS SUR L'AAP. Les questions doivent être soumises au plus tard le 21 septembre 2026 ; elles seront ajoutées à la FAQ au fur et à mesure de leur réception, l'ensemble des réponses étant publié au plus tard le 25 septembre 2026.

Les réponses aux questions seront-elles partagées avec tous les candidats ?

Oui. Les clarifications et réponses pertinentes pour l'ensemble des candidats seront ajoutées à cette FAQ d'ici le 25 septembre 2026, afin de garantir une communication cohérente de l'information à tous les candidats potentiels.

SOUSSION DES CANDIDATURES

Comment mon organisation peut-elle soumettre une candidature ?

Veuillez vous référer à l'appel à propositions et au modèle fourni. Toutes les candidatures doivent être envoyées avant la date limite à voices@path.org. Veuillez veiller à la taille des pièces jointes et vous assurer que l'e-mail ne dépasse pas 150 Mo au total. Si nécessaire, vous pouvez envoyer les pièces jointes dans des e-mails séparés.

Quelle est la date limite de soumission ?

La date limite est fixée au mercredi 7 octobre 2026, à 23h59 (heure de l'Afrique de l'Est). Afin de garantir l'équité du processus, aucune candidature ne sera acceptée après cette date limite.

EXAMEN, NOTATION ET SÉLECTION

Qui examinera et sélectionnera les candidatures ? Quel sera le processus ?

Les candidatures seront soumises à un processus d'examen et de sélection en deux phases. Dans un premier temps, elles feront l'objet d'une évaluation initiale visant à déterminer leur éligibilité et à apprécier dans quelle mesure elles répondent aux exigences et aux critères de sélection énoncés dans l'appel à propositions.

Les candidats ayant franchi la première phase passeront à une seconde phase d'évaluation technique, conduite par un Comité d'évaluation technique. Ce comité est composé de représentants du consortium VOICES, notamment PATH, AFIDEP et OAY. Le processus d'examen appliquera de manière cohérente les critères d'éligibilité et d'évaluation publiés à l'ensemble des candidatures, tout en tenant compte du contexte propre à chaque pays.

Le Groupe de la Banque mondiale, le GFF ou les équipes CIVIC auront-ils leur mot à dire sur les propositions sélectionnées ?

Le processus d'examen et de sélection est conduit et géré par les membres du consortium VOICES, à savoir PATH, AFIDEP et OAY. L'équipe GFF x CIVIC qui appuie ce travail émettra une non-objection permettant d'officialiser la sélection finale avant l'annonce des propositions retenues.

Les gouvernements ou les ministères de la santé auront-ils leur mot à dire sur les organisations sélectionnées ?

Non. Afin de garantir l'impartialité du processus, et dans la mesure où les partenariats pays LCYO sélectionnés seront amenés à mener un plaidoyer auprès du gouvernement, les ministères de la santé et les autres responsables gouvernementaux ne seront pas impliqués dans le processus de sélection. Ils seront informés des propositions retenues et seront associés au démarrage des projets financés dans chaque pays, ainsi qu'à l'affinement de leur portée, afin de faciliter l'alignement avec les priorités gouvernementales.

Quand saurons-nous si nous avons été sélectionnés ou si nous sommes finalistes ?

Le consortium VOICES vise à notifier les candidats du succès de leur candidature au plus tard le 27 octobre 2026. L'annonce publique externe des bénéficiaires de subventions en cascade sélectionnés est prévue pour le 30 novembre 2026. La période comprise entre la notification et l'annonce externe permettra au consortium VOICES de finaliser les vérifications de diligence raisonnable nécessaires et de préparer la signature des accords de subvention en cascade avec les organisations sélectionnées. Les notifications de sélection seront considérées comme conditionnelles jusqu'à l'achèvement de ces processus. Tout changement apporté à ce calendrier sera communiqué à l'ensemble des candidats dans les meilleurs délais.